

Vaccination antigrippale SPECIAL FEMMES ENCEINTES ET MAMANS DE NOURRISSONS DE MOINS DE 6 MOIS

En se vaccinant, elles protègent aussi leur bébé

FEMMES ENCEINTES, POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE LA GRIPPE ?

Quand tout l'organisme d'une femme enceinte se mobilise au développement d'un bébé, cela peut la rendre plus vulnérable face à certaines maladies infectieuses, comme la grippe. En effet, **son système immunitaire, en s'adaptant à la présence du bébé qu'elle porte, perd en capacité à combattre les infections.**

De plus, pendant une grossesse, le cœur et les poumons sont plus sollicités que d'habitude pour fournir du sang et de l'oxygène au bébé, ce qui **augmente le risque de développer des complications grippales.**

Dans ces conditions, pas question de prendre le moindre risque. La protection contre la grippe s'impose !

Les futures mamans peuvent faire barrage au virus de la grippe grâce à la vaccination.

Il faut aussi souligner qu'une femme enceinte qui se fait vacciner contre la grippe pendant la grossesse, **immunise son bébé in utero mais aussi une fois né, pendant les 6 premiers mois de sa vie***.



« J'ai accouché début juillet d'un beau petit garçon. Au début de ma grossesse au mois de novembre, je me suis fait vacciner contre la grippe pour me protéger moi-même et pour protéger mon bébé avant et après sa naissance. Je serais prête à le refaire si j'étais à nouveau enceinte. »

Marie



Les Docteurs Anne-Sophie Ducloy-Bouthors et Véronique Houfflin-Debarge, respectivement anesthésiste-réanimateur et gynécologue-obstétricien à la maternité Jeanne de Flandre de Lille, répondent aux questions que se posent les femmes enceintes :



Pourquoi une future maman doit-elle se faire vacciner? Et à partir de quel mois de grossesse ?

Il est recommandé aux futures mamans de se faire vacciner dès octobre, avant l'arrivée de l'épidémie, pour prévenir les complications respiratoires graves qui atteignent plus fréquemment les femmes enceintes. En se vaccinant, elles protègent aussi leur nouveau-né pendant les premiers mois de vie. On peut se faire vacciner à tout moment durant la grossesse et même après l'accouchement.

N'y a-t-il pas d'autres façons de se protéger ?

Tout d'abord, la vaccination constitue le seul moyen efficace et sûr de prévention contre la grippe. Ensuite, les mesures barrières (port du masque en présence d'une femme enceinte ou d'un nouveau né cas en de signes de grippe, lavage des mains etc...) restent essentielles pour limiter la contamination. Une fois la grippe déclarée, l'hospitalisation s'impose parfois avec nécessité d'un traitement beaucoup plus lourd.

Si la vaccination permet de protéger un nourrisson au cours des six premiers mois, quel est son intérêt quand il s'agit d'un enfant qui ne va pas en crèche et sort peu ?

Même un nourrisson qui a peu de contacts avec l'extérieur peut attraper la grippe. Le cercle familial est en effet la principale source de contamination... surtout s'il a des frères et sœurs. La vaccination de sa maman pendant la grossesse permet de faire barrage au virus de la grippe pendant ses 6 premiers mois.

Vaccination antigrippale SPECIAL FEMMES ENCEINTES ET MAMANS DE NOURRISSONS DE MOINS DE 6 MOIS

**Femme enceinte vaccinée =
maman et bébé protégés
jusqu'à l'âge de 6 mois**

Depuis le 16 février 2012, le **Haut Conseil de la Santé Publique recommande la vaccination grippale des femmes enceintes quel que soit leur trimestre de grossesse**. De nouvelles données scientifiques ont en effet démontré que cette mesure est sûre, efficace et qu'elle peut protéger leur bébé :

- Une réduction des épisodes pulmonaires fébriles est démontrée chez la femme enceinte.
- Le passage des anticorps maternels permet de protéger les bébés du risque de grippe durant leurs six premiers mois. Selon une étude, l'efficacité de cette protection dépasse 90%*.

TOLÉRANCE

Le vaccin antigrippal est bien supporté chez les femmes enceintes et le bébé qu'elles portent, et ce quel que soit le trimestre de leur grossesse.

Les événements indésirables le plus fréquemment observés sont le plus souvent bénins et transitoires : par exemple céphalées, réactions au site d'injection, etc.

Aucun effet néfaste sur le déroulement de la grossesse (risque d'avortement) ou sur le développement du fœtus n'a été relevé*.

EFFICACITÉ

La réponse immunitaire à la vaccination antigrippale pratiquée chez les femmes enceintes est comparable à celle observée en dehors de la grossesse.

EN PRATIQUE

Le vaccin contre la grippe des femmes enceintes, c'est simple et gratuit :

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin contre la grippe saisonnière pour les femmes enceintes.

- Elles sont invitées à se rendre chez leur médecin traitant, leur gynécologue obstétricien ou leur sage-femme qui pourra leur prescrire le vaccin **dès octobre**. **Il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe**. Il est donc inutile d'attendre les premiers froids ou le début de l'épidémie de grippe.
- Le médecin ou la sage-femme leur remettra un imprimé complété à leur nom, avec lequel elles pourront retirer gratuitement le vaccin en pharmacie d'officine.



* HCSP - Vaccination contre la grippe saisonnière - Actualisation des recommandations pour les femmes enceintes et les personnes obèses – Rapport du groupe de travail – 16 février 2012.